

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 octobre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAI, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Sébastien ROBIN, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Philippe SIMONAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

DÉLIBÉRATION N° 65-2022 : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame le maire

Le syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde créé au 15 mars 2022, a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime.

Ce nouvel établissement souhaite ainsi pouvoir bénéficier des missions obligatoires proposées par ledit centre de gestion, et notamment recourir aux instances paritaires exigées par la réglementation.

Conformément au code général de la fonction publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation, étant fait remarquer que faute d'avis émis dans un délai de deux mois celui-ci sera réputé favorable.

Considérant la demande faite en ce sens par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime par courriel reçu en mairie le 30 septembre 2022 ;

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

AR Prefecture

017-211703376-20221116-2022111665572-DE
Reçu le 16/11/2022

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande d'adhésion du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Philippe SIMONAUD**

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe SIMONAUD.

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 16 novembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 16 novembre 2022
Dominique RABELLE

